L'ÉTOILE

Bulletin municipal | Vol. 11 n.3 | Automne 2021

Prendre note qu'au moment d'aller sous presse, tous les événements indiqués dans cette édition étaient encore prévus au calendrier. Par contre, vu la situation actuelle avec la COVID-19, ils pourraient être modifiés ou même annulés au besoin. Nous vous tiendrons informés via nos différentes plateformes.

Mot de la mairesse

Retour sur le camp de jour

Malgré le doute de pouvoir accueillir les enfants cet été dû à la situation avec la COVID-19, je suis très fière de vous informer que le camp d'été aura été, encore une fois, un franc succès. J'ai été vraiment très ravie d'avoir la chance de voir les enfants s'amuser à l'extérieur durant tout l'été avec leurs amis. Un peu de normalité fait du bien à tout le monde, même aux petits !

Programmation automne

Au niveau des cours, je suis plus qu'heureuse de vous annoncer que vous trouverez, dans cette édition de L'Étoile ainsi que sur notre site Internet, une programmation complète d'activités pour la session d'automne. Il nous reste seulement qu'à souhaiter que la situation reste sous contrôle afin d'éviter de se retrouver de nouveau restreint dans nos activités sociales.

Élection générale 2021

L'automne annonce aussi les élections. Bien que ma décision soit prise depuis quelques temps déjà, c'est ici que j'ai décidé de l'annoncer officiellement :

Je ne serai pas dans la course à la mairie lors de ces élections !!!

Après 17 merveilleuses années dans le monde de la politique, j'ai décidé de tirer ma révérence. Cependant, je quitte la tête haute puisque j'aurai toujours dirigé avec honnêteté et diligence. C'est certain qu'il y a des décisions ou des projets qui auraient pu être fait différemment, mais somme toute, je suis vraiment très fière du travail accompli. De plus, je peux vous assurer que la Municipalité sera entre bonnes mains avec Jean-Philippe Gadbois à la direction générale.

Je serai en poste jusqu'à la fin de mon mandat. Soyez assurés que je continuerai à aider et à servir les citoyens avec toute mon âme et toute ma sincérité comme je l'ai toujours fait.

Je tiens à remercier tous les citoyennes et les citoyens, tous les conseillères et les conseillers, tous les employées et employés municipaux de Sainte-Anne-des-Lacs pour votre confiance. Ça aura été 17 très belles années !

Je vous salue et je vous dis : au plaisir de se croiser dans les activités et événements communautaires.

Conseil municipal

Monique Monette Laroche
Mairesse
mairie@sadl.qc.ca

Jean-Sébastien Vaillancourt
Conseiller du district 1
jsv.sadl@gmail.com

Serge Grégoire
Conseiller du district 2
serge.gregoire99@gmail.com

Luce Lépine
Conseillère du district 3
llepine.sadl@hotmail.com

Normand Lamarche
Conseiller du district 4
nlamarche.sadl@gmail.com

Catherine Hamé-Mulcair
Conseillère du district 5
catherinehamemulcair@gmail.com

Sylvain Harvey
Conseiller du district 6
sylvainharveysadl@gmail.com

Travaux publics et voirie

À l'approche de l'automne, le Service des travaux publics désire effectuer quelques rappels importants.

Ponceau d'entrée charretière

Puisque les ponceaux d'entrées charretières sont la propriété des citoyens, l'entretien de ceux-ci appartient également aux citoyens.

Voici donc quelques conseils pour bien entretenir votre ponceau :

- Éviter de diriger des éléments, tel que des feuilles mortes, dans les fossés puisque ceux-ci pourraient empêcher le bon écoulement de l'eau lors des crues printanières;
- Dégager les extrémités de votre ponceau de tous débris afin de vous assurer que l'eau y circule librement.

Astuce pour l'hiver

Vous aimeriez éviter d'avoir à effectuer un ménage de votre pelouse au printemps dû au gravier et au sable laissé sur votre terrain lors des opérations de déneigement ?

Astuce : à l'automne, installez une toile en bordure de votre terrain, mais à 1,5 m. du chemin afin d'éviter que celle-ci soit endommagée par les déneigeurs. Cette installation rapide vous permettra de retirer le gravier et le sable facilement une fois le printemps arrivé !

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner sur tous les chemins, en tout temps, sous peine de contravention.

Requêtes, signalements ?

Vous souhaitez signaler un bris ou une anomalie ?

Visitez notre plateforme citoyenne réservée à cet effet.

Simple, rapide et efficace, vous serez charmé !

Administration

Taxes municipales

Dernier versement = 7 octobre 2021

Il vous est possible d'acquitter votre compte de taxes en utilisant l'un des modes de paiement suivants :

- Argent comptant;
- Chèque;
- Interac;
- Internet via votre institution financière.

IMPORTANT

- Il ne vous est pas possible de payer votre compte de taxes avec une carte de crédit;
- Il vous faut effectuer un paiement distinct pour chaque adresse afin que votre paiement soit appliqué au bon compte.

Service de la sécurité incendie

Feux à ciel ouvert à l'automne

Autant qu'il puisse être agréable de profiter d'une soirée au bord du feu, autant celle-ci peut rapidement devenir dangereuse. En ce sens, voici quelques rappels sur les diverses normes à respecter en matière de feux à ciel ouvert.

- Il est strictement interdit, en toutes circonstances, de brûler les matières suivantes : des feuilles, des matériaux de constructions, des pneus ou autres matières à base de caoutchouc, des ordures, des produits dangereux ou polluants, du bois traité, teint, verni ou aggloméré, du carton, du foin ou du liquide inflammable;
- Pour effectuer un brûlage de plus de **1,5 m.**, vous devez détenir un permis de brûlage. Le permis, au coût de **10 $**, est valide pour une période de **5 jours**. Prendre note qu'un délai de **2 jours ouvrables** est demandé pour traiter chaque demande;
- Si vous détenez un permis de brûlage et qu'une interdiction de feu à ciel ouvert entre en vigueur, votre permis est **automatiquement** révoqué. Vous êtes donc invités à vérifier sur notre site Internet avant d'effectuer votre brûlage.

Urbanisme

Au courant de l'hiver dernier, le législateur a adopté des projets de lois et des règlements dont nous avons peu entendu parler, mais qui pourrait avoir une incidence importante sur tous les projets, et ce, qu'ils soient personnels ou collectifs. Voici donc un bref tour d'horizon de ces modifications.

La sécurité des piscines résidentielles

Depuis le 1er juillet 2021, la notion de droit acquis pour les piscines déjà construites avant l'entrée en vigueur du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles a été abolit.

À Sainte-Anne-des-Lacs, cette mesure n'a pas une grande incidence puisque notre réglementation municipale ne reconnaissait pas de droits acquis en matière de sécurité des piscines.

Cependant, nous vous recommandons de vous assurer de la conformité de votre installation puisqu'un délai de 2 ans a été fixé pour que toutes les installations soient mises aux normes.

Un délai qui est assez court et ambitieux, mais plus que nécessaire !

Inventaire du patrimoine *(MRC – PL69)*

Les modifications visant la Loi sur le patrimoine culturel prévoient que les MRC devront, d'ici le 1er avril 2026, se doter d'un inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale.

La résultante d'une telle mesure est l'impossibilité pour les municipalités d'accorder des permis de démolition pour tout immeuble construit avant 1940 sans en aviser le ministre, 90 jours avant l'émission dudit permis. Également, prendre note que cette mesure prendra fin uniquement lorsque la MRC aura terminé leur travail.

De plus, les municipalités devront adopter des règlements afin de mieux encadrer l'entretien ainsi que la démolition d'immeubles.

Ces règlements viseront notamment à éviter que :

- Des bâtiments soient laissés à l'abandon;
- Des bâtiments ne se détériorent prématurément par manque d'entretien;
- Des immeubles présentant une certaine valeur ne soient démolis sans que d'autres mesures, telle que la restauration, ne soient envisagées.

Dérogation mineures *(PL67)*

Tout comme de nombreuses municipalités, Sainte-Anne-des-Lacs possède un règlement sur les dérogations mineures conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La loi stipule notamment qu'une Municipalité ne peut octroyer l'autorisation de déroger à la réglementation lorsque le site visé par la demande est soumis à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

Il a été ajouté qu'aucune dérogation ne peut être autorisée sur un site qui comporte des contraintes au niveau de la protection de l'environnement ou de bien-être collectif.

Sur un territoire comme le nôtre, cette disposition est particulièrement importante puisqu'elle vient mettre un frein aux demandes de dérogations mineures en bande de protection d'un milieu naturel tel qu'un milieu humide par exemple.

N'hésitez pas à contacter votre Service de l'urbanisme pour plus de renseignements.

Environnement

Les installations septiques ne sont pas éternelles

Une installation septique a une durée de vie moyenne qu'on peut estimer à environ 20 à 25 ans pour les systèmes bien implantés. Le propriétaire reste responsable de maintenir son installation septique en état de fonctionnement optimal (vidange régulière de la fosse septique, contrat d'entretien avec le fabricant du système si c'est requis, remplacement de pièces défectueuses ou de l'installation septique au complet).

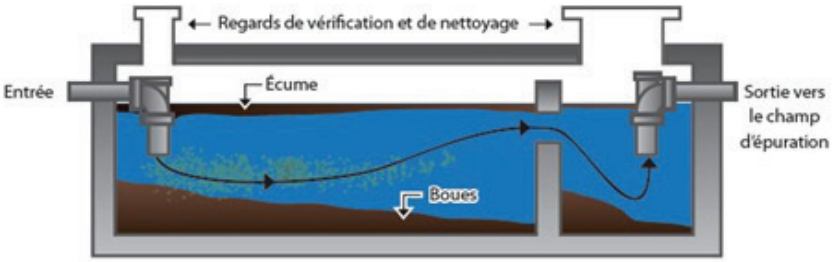

Pourquoi planifier son remplacement ?

Planifier le remplacement de son l'installation septique, c'est pouvoir faire face à une dépense importante et s'éviter le stress d'un changement requis à la dernière minute, car l'installation est polluante.

Planifier, c'est aussi profiter du crédit d'impôt du gouvernement du Québec pour le changement de l'installation septique (avant le 31 décembre 2022).

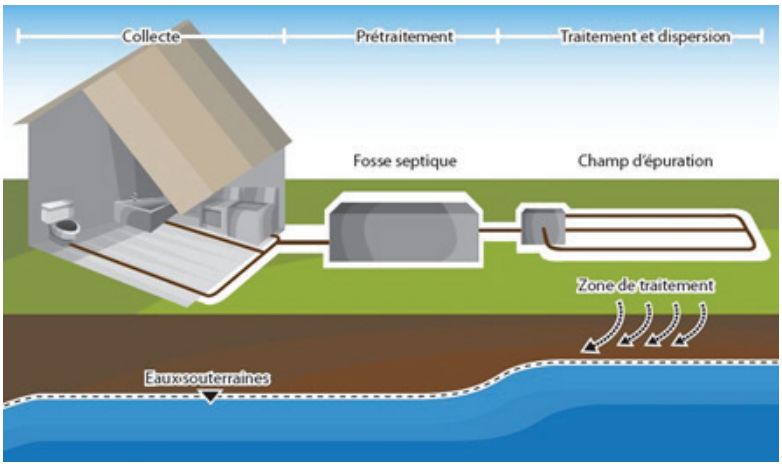

N'hésitez pas à contacter votre Service de l'environnement pour plus de renseignements.

Source : MELCC à partir du lien internet

https://maisonsaine.ca/actualites/installations-septiques-quatre-solutions-plus-abordables-et-durables

Où s'en vont les eaux usées?

Les eaux usées traitées par un système septique aux normes limitent efficacement le rejet de phosphore dans les bassins et de ce fait, la contamination des eaux de surface ou souterraines par des bactéries pathogènes.

À l'inverse, un système désuet peut avoir de graves conséquences telles que la contamination des puits. Une installation septique défaillante peut rejeter facilement 300 000 unités formatrices de colonies de coliformes fécaux (UFC) par 100 ml. Sachant que la norme est de zéro pour l'eau potable et de 200 pour l'eau de baignade, on comprend aisément l'enjeu d'un système de traitement en bon état. Au-delà de 1 000 UFC / 100 ml, l'eau est considérée polluée et tout contact avec celle-ci est proscrit.

RAPPEL

Remplacement obligatoire des puisards

Il est important de rappeler le règlement municipal **442-2018** rendant **obligatoire** le remplacement de tous les puisards sur le territoire de la municipalité.

Les vieux puisards désuets constituent une source de phosphore et d'azote pouvant contribuer à la prolifération des cyanobactéries et des algues filamenteuses dans les plans d'eau, diminuant ainsi la qualité de l'eau.

Il incombe aux propriétaires visés par le règlement de faire retirer le puisard et de mettre l'installation septique aux normes.

Une demande de permis est nécessaire avant tous travaux.

Politique environnementale

La Politique environnementale a été adoptée lors de la séance du conseil municipal du mois de mai 2021. Cette Politique, élaborée par les membres du comité Politique environnementale auxquels se sont greffés les membres du Comité consultatif en environnement (CCE), est la résultante d'un travail de plus de deux ans et demi.

Titrée « Campagne ou banlieue », la Politique nous projette au-delà de ce que « La nature à l'état pur » consent à nous livrer. Les préceptes de développement durable, d'écoresponsabilité, de respect de la biodiversité et, sans oublier, celui d'utilisation des énergies renouvelables, ont été, retenus par ce groupe de travail.

Des principes directeurs aux objectifs et actions sont circonscrits dans un plan d'action quinquennal s'échelonnant de 2021 à 2025. Chacune des sections « Priorités 2021, Priorités 2022-2023 et Priorités 2024-2025 » fait état d'actions qui devraient être réalisées à court et à moyen terme.

Le plan d'action sera réévalué périodiquement au regard de l'atteinte des objectifs tel qu'il y est mentionné dans la Politique. En soutien à la direction du Service de l'environnement, les membres du Comité consultatif en environnement joueront un rôle de vigile afin d'assurer un suivi adéquat.

Priorités 2021

« Prendre des mesures pour ralentir le processus d'eutrophisation (vieillissement) des plans d'eau et éviter l'introduction et le transport de sédiments et de contaminants, danger autant pour les plans d'eau que pour les sols »

Les priorités 2021 sous-tendent des actions privilégiées dans le but de soutenir le principe de la conservation des espaces naturels ainsi que la protection de la faune, de la flore et des milieux aquatiques. Elles ont été définies ainsi :

- Analyser le réseau hydrographique;
- Mettre en place un plan de gestion et d'entretien des fossés;
- Adopter de meilleures pratiques en gestion des eaux de ruissellement;
- Réduire les surfaces imperméables des stationnements;
- Identifier des mesures appropriées pour un meilleur contrôle de l'érosion.

Cependant, il est faux de penser que ces priorités s'atteindront seules. L'implication de tous; les élus, les employés et les citoyens est primordiale au succès de cette Politique.

Pour accéder à la Politique, cliquez ICI.

N'hésitez pas à communiquer avec votre Service de l'environnement pour toutes questions !

Environnement

Fonds environnemental

Grâce à l'initiative du Comité consultatif en environnement (CCE) et du Service de l'environnement de la Municipalité, le règlement 497-2020, créant un fonds environnemental, a été adopté.

Qu'est-ce qu'un fonds environnemental ?

Le Fonds environnemental de la Municipalité a pour objectif de soutenir financièrement des projets et des initiatives citoyennes favorisant le développement durable.

Les projets admissibles, sans s'y restreindre, comprennent les catégories suivantes :

- Étude : Travail préparatoire de recherche et de mise au point afin de pouvoir exécuter un travail, prendre une décision ou mener à bien un projet;
- Événement à caractère environnemental : Un évènement ou une manifestation ponctuelle autour d'une thématique environnementale, qui se déroulera sur le territoire de la municipalité;
- Projet de sensibilisation : Conférence, exposé, publication, distribution de matériel éducatif ou toute autre action qui viseront à modifier des comportements;
- Projet structurant ou d'envergure : Projet qui mettra en place des outils ou des éléments organisateurs du milieu dans le but de protéger la qualité de l'environnement tout en s'inscrivant dans une vision de développement durable. Cette catégorie pourra impliquer le regroupement de plusieurs intervenants qui se démarquera par son expérience enrichissante et qui viendra répondre à plusieurs des objectifs ciblés par le Fonds environnemental.

Environnement

Fonds environnemental (suite)

Les demandeurs admissibles à soumettre un projet sont les suivants :

- Citoyenne, citoyen ou regroupement de citoyennes, citoyens;
- Organisme communautaire local;
- Organisme à but non lucratif légalement constitué;
- Entrepreneur ou regroupement d'entrepreneurs locaux;
- Entreprise ou regroupement d'entreprises locales.

Les demandeurs admissibles peuvent désormais déposer leur demande de subvention pour tout projet misant sur l'action, la prévention et la conservation des milieux naturels démontrant des impacts positifs sur l'environnement. Les demandes doivent être faites à partir du formulaire « Demande d'aide financière - Fonds environnemental ».

Pour plus d'informations ou pour accéder au formulaire à compléter pour déposer une demande, visitez la page Fonds environnemental dans la section Environnement de notre site Internet.

Si vous avez une idée en tête, n'hésitez plus !

Comité consultatif en environnement (CCE)

Dans la poursuite des projets déjà amorcés, les membres du CCE ont ciblé leurs priorités pour l'automne 2021. Les membres se concentreront, principalement, sur l'implantation ainsi que la mise en œuvre du Fonds environnemental.

Suivront, en ordre d'importance, le suivi des priorités de l'année en cours de la Politique environnementale et de l'élaboration de moyens pour contrer la propagation du myriophylle à épis dans les plans d'eau de la municipalité et ce, en collaboration avec l'ABVLacs et le Service de l'environnement de la municipalité.

Sensibiliser demeure un moyen privilégié, par le CCE, pour contrer la propagation du myriophylle à épis. Ainsi donc, analyser certaines problématiques reliées aux droits de passage en vue d'éventuelles interventions de sensibilisation fait partie de ses préoccupations.

Programmation automnale enfants

*Cours de hip-hop

Session de 12 cours
du 23 sept. au 9 déc.

Groupe d'âge ciblé
5 - 8 ans

Horaire
Les jeudis de 17 h à 18 h

Lieu
Salle Laurent Brisebois

Professeure
Jade Lemire

Tarif
90 $

Session de 12 cours
du 23 sept. au 9 déc.

Groupe d'âge ciblé
9 - 12 ans

Horaire
Les jeudis de 18 h 30 à 19 h 30

Lieu
Salle Laurent Brisebois

Professeure
Jade Lemire

Tarif
90 $

*Cours de danse

Session de 12 cours
du 21 sept. au 7 déc.

Groupe d'âge ciblé
3 - 4 ans

Horaire
Les mardis de 17 h à 18 h

Lieu
Salle Laurent Brisebois

Professeure
Jade Lemire

Tarif
90 $

Ballet classique*

Session de 12 cours
du 21 sept. au 7 déc.

Groupe d'âge ciblé
6 - 12 ans

Horaire
Les mardis de 18 h 30 à 19 h 30

Lieu
Salle Laurent Brisebois

Professeure
Jade Lemire

Tarif
90 $

Période d'inscription résidents
23 août au 3 septembre

Période d'inscription pour tous
4 au 12 septembre

Programmation automnale adultes

Information et inscription :

sadl.qc.ca | loisirs@sadl.qc.ca | 450 224-2675 p.262

Chorale

Session de 10 cours du
20 sept. au 29 nov.

Horaire
Les lundis de 19 h à 21 h

Lieu
Centre communautaire

Professeure
Johanne Ross

Tarif
150 $

*Comment utiliser son iPad

*Débutant

Session de 10 cours
du 22 sept. au 24 nov.

Horaire
Les mercredis de 10 h à 12 h

Lieu
Sous-sol du
Centre communautaire

Professeur
Pierre Thibodeau

Tarif
150 $

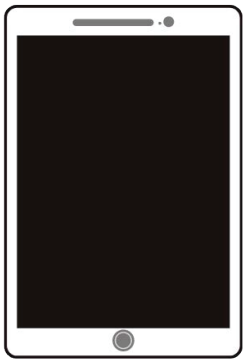

Intermédiaire*

Session de 10 cours
du 22 sept. au 24 nov.

Horaire
Les mercredis de 13 h à 15 h

Lieu
Sous-sol du
Centre communautaire

Professeur
Pierre Thibodeau

Tarif
150 $

***L'astérisque signifie que le cours est inclus dans l'entente intermunicipale de la MRC des Pays-d'en-Haut;**

Aucun cours n'aura lieu le 11 octobre dû à la fête de l'Action de grâce.

Programmation automnale
adultes

*Danse en ligne

*Débutant

Session de 12 cours
du 22 sept. au 8 déc.

Horaire
Les mercredis de 19 h à 20 h

Lieu
Centre communautaire

Professeure
Monique Desparois

Tarif
90 $

Débutant*

Session de 12 cours
du 24 sept. au 10 déc.

Horaire
Les vendredis de 10 h 30 à 11 h 30

Lieu
Centre communautaire

Professeure
Monique Desparois

Tarif
90 $

Période d'inscription résidents
23 août au 3 septembre

Période d'inscription pour tous
4 au 12 septembre

Méditation*

Session de 12 cours
du 20 sept. au 13 déc.

Horaire
Les lundis de 11 h à 12 h

Lieu
Centre communautaire

Professeure
Suzanne Mongrain

Tarif
90 $

*Stretching et tonus

Session de 12 cours du 20
sept. au 13 déc.

Horaire
Les lundis de 9 h 30 à 10 h 30

Lieu
Centre communautaire

Professeure
Suzanne Mongrain

Tarif
90 $

Information et inscription :

sadl.qc.ca | loisirs@sadl.qc.ca | 450 224-2675 p.262

Yoga

Session de 12 cours
du 23 sept. au 9 déc.

Horaire
Les jeudis de 18 h 30 à 19 h 30

Lieu
Centre communautaire

Professeure
Mélanie Bourget

Tarif
90 $

*Zumba gold

Session de 12 cours
du 23 sept. au 9 déc.

Horaire
Les jeudis de 9 h 30 à 10 h 30

Lieu
Centre communautaire

Professeure
Mélanie Bourget

Tarif
90 $

* Yoga sur chaise

Session de 12 cours
du 23 sept. au 9 déc.

Horaire
Les jeudis de 11 h à 12 h

Lieu
Centre communautaire

Professeure
Mélanie Bourget

Tarif
90 $

***L'astérisque signifie que le cours est inclus dans l'entente intermunicipale de la MRC des Pays-d'en-Haut;**

Aucun cours n'aura lieu le 11 octobre dû à la fête de l'Action de grâce.

Entente intermunicipale

Qu'est-ce qu'une entente intermunicipale ?

Une entente intermunicipale est une entente prise entre plusieurs municipalités et villes afin d'offrir une plus grande variété d'activités sans tarification de non résident. Ceci incite également à la découverte de nouvelles activités.

Quelle municipalités ou villes font partie de la présente entente ?

Les municipalités de Morin-Heights, Piedmont, Saint-Adolphe-d'Howard et Sainte-Anne-des-Lacs ainsi que les villes de Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Saint-Sauveur.

Comment procéder à une inscription ?

Pour procéder à une inscription ou pour obtenir plus d'informations sur une activité, vous êtes invités à communiquer avec la municipalité ou la ville qui offre l'activité qui vous intéresse.

Coordonnées des différentes municipalités et villes

Municipalité de Morin-Heights : 450 226-3232, poste 132 **|** morinheights.com

Municipalité de Piedmont : 450 227-1888, poste 223 **|** piedmont.ca

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard : 819 327-2626, poste 1 **|** stadolphedhoward.qc.ca

Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs : 450 224-2675, poste 262 **|** sadl.qc.ca

Ville de Sainte-Adèle : 450 229-2921, poste 7244 **|** ville.sainte-adele.qc.ca

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson : 450 228-2543, poste 221 **|** lacmasson.com

Ville de Saint-Sauveur : 450 227-2669, poste 420 **|** ville.saint-sauveur.qc.ca

Cours entente intermunicipale parents-enfants

Piedmont
Cours de massage maman avec bébé

Sainte-Adèle
Formation « je me garde seul »
(8-12 ans)

Saint-Sauveur
ABC du sport

Cours entente intermunicipale jeunesse

Piedmont

Atelier littéraire
(23 octobre)

Samedi en famille
(Atelier 1 fois/mois 6 ans et +)

Saint-Adolphe-d'Howard

Danse contemporaine

Danse hip-hop

Saint-Sauveur

Judo

Morin-Heights

Danse écossaise (6 ans et +)

Sainte-Adèle

Danse contemporaine

Danse créative
(3-5 ans)

Danse hip-hop

Hockey cosom

Sciences en folie

Cours entente intermunicipale adultes

Morin-Heights

Cardio latino

Cardio swing

Conversation anglaise

Danse africaine en douceur et gumboots

Espagnol
(tous les niveaux)

Essentrics en douceur

Hatha Yoga

Peinture et créativité

Qi Gong

Solo latino

Sainte-Adèle

Espagnol
(tous les niveaux)

Qi Gong

Saint-Adolphe-d'Howard

Conditionnement physique

Qi Gong yoga

Souplesse, force et mobilité

Vini yoga

Yoga

Zumba

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Centre de conditionnement physique

Méditation

Yoga pour tous

Yoga 50+

Piedmont

Cours prénataux

Danses gitanes
(intermédiaire)

Danses gitanes
(55 ans et +/douceur)

Danse orientale
(intermédiaire)

Danse orientale
(55 ans et +/douceur)

Étirements

Gym douce

Mise en forme
(60 ans et mieux)

Tai chi, méditation et étirements
(débutant)

Activités et événements à venir...

Bibliothèque

Le samedi 25 septembre, plusieurs activités prendront place à la bibliothèque. Vente de livres, heure du conte, musique, tirages et bien plus encore...

Foire du cadeau

La 13e édition de notre événement la Foire du cadeau se déroulera du 20 au 21 novembre prochain.

Vernissage

Du 17 au 19 septembre, le Centre communautaire sera ouvert aux citoyens pour l'exposition de plusieurs séries de tableaux.

Les Journées de la culture

Du 24 au 26 septembre, le Centre communautaire débordera d'activités à saveur culturelle afin de souligner les Journées de la culture 2021.

Ligue de hockey amicale

Une activité pour faire bouger vos jeunes cet hiver. Inscription à compter du **4 octobre.**

Visitez notre site Internet pour tous les détails des activités et événements à venir.

Organismes

Activités du Club Optimiste

Le dimanche 31 octobre au parc Henri-Piette de 17 h à 19 h 30 pour distribuer des bonbons.

La guignolée

Le samedi 13 décembre de 9 h à 16 h.

Dépouillement de Noël

Le dimanche 14 décembre entre 9 h 30 et 12 h 30.

***Inscription obligatoire**

Contactez le Club Optimiste pour plus de détails.

ABVLacs

Lors d'une conférence organisée par ABVLacs le 5 juin dernier sur la santé de nos lacs et de nos cours d'eau, Mathieu Madison, président ABRINORD et conférencier principal expliquait ceci : « La gestion intégrée de l'eau est un mode de gestion qui tient compte de l'ensemble des usages qui ont un impact sur la ressource eau ».

Voici comment nous pouvons contribuer :

- **Citoyens :** respect de la réglementation (rives, pesticides, engrais, installations septiques);
- **ABVLacs** : activités d'information, d'éducation et de sensibilisation;
- **Municipalité :** cadre règlementaire favorisant la protection de l'environnement.

L'eau, un milieu vivant et humain.

Impliquez-vous !

Visitez leur site Internet :

abvlacs.org

Organismes

Le service de taxibus (taxi collectif sur réservation) reliant Sainte-Anne-des-Lacs à Saint-Sauveur bénéficie de plusieurs améliorations :

- Ajout d'arrêts;
- Service maintenant offert 7 jours sur 7;
- Nouveaux titres de transport disponibles :
  - Titre mensuel;
  - Titre Duo (combinez l'autobus l'Inter et le taxibus);
  - Passage unique à 6$, et correspondances disponibles (Inter /taxibus).

Informations :
1-877-604-3377
ou linter.ca

l'inter des Laurentides

MAISON DE LA FAMILLE DES PAYS-D'EN-HAUT

La maison de la Famille des Pays-d'en-Haut est située à Sainte-Adèle et offre des activités à Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Sauveur et à Saint-Adolphe-d 'Howard.

Même si leurs activités n'ont pas lieu dans votre municipalité, vous pouvez tout de même y participer !!!

ATELIER ENTR'AMIS
(2 à 5 ans)

Thème : Atelier d'exploration par le jeu

Horaire : Tous les mercredis du 22 septembre au 1er décembre 9 h à 11 h 30

Lieu : Salle Laurent-Brisebois (caserne incendie), 765 ch. Sainte-Anne-des-Lacs .

Pour toute information,

Téléphone : 450 229-3354

Site Internet : maisondelafamille.com

Adresse : 480 rue des Capucines, Sainte-Adèle

L'Amicale des aînés

Si la situation se maintient, leurs activités devraient pouvoir reprendre tous les mardis, dès le 21 septembre, de 13 h 30 à 17 h, au Centre communautaire.

Pour devenir membre : 25 $ par année

Information : André Beaudry 450 224-5347

MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-des-Lacs
Merveilleux automne à tous !